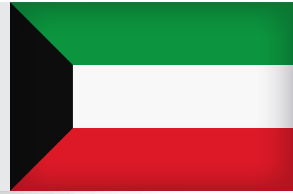


Koweït



Histoire :

L'histoire du Koweït remonte à l'Antiquité, avec des preuves archéologiques indiquant une présence humaine depuis 8000 av. J.-C. Au 18ème siècle, le clan Bani Utbah a établi un comptoir commercial dans la région, qui est devenu la ville moderne du Koweït. Le pays a été un protectorat britannique de 1899 jusqu'en 1961, date à laquelle il a obtenu son indépendance. La découverte du pétrole dans les années 1930 a transformé le Koweït en l'un des pays les plus riches de la péninsule arabique. La fin du 20ème siècle a été marquée par l'invasion brutale de l'Irak en 1990, qui a conduit à la guerre du Golfe. Depuis sa libération en 1991, le Koweït travaille à la reprise politique et économique.

Géographie :

Le Koweït est un petit pays riche en pétrole situé dans le coin nord-est de la péninsule arabique. Il partage des frontières avec l'Irak au nord et à l'ouest, et l'Arabie saoudite au sud, avec le golfe Persique à l'est. Couvrant une superficie d'environ 17 818 kilomètres carrés, le terrain du Koweït est principalement une plaine désertique plate. Son point culminant est un lieu sans nom, atteignant environ 306 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le pays compte neuf îles, dont la plus grande est Bubiyan, bien que seule l'île de Failaka soit habitée.

Économie :

L'économie du Koweït, l'une des plus petites mais des plus riches du monde, dépend en grande partie des réserves de pétrole, qui représentent près de 90% de ses recettes d'exportation et plus de la moitié de son PIB. Le pays figure également parmi les dix pays les plus riches du monde par habitant. Le gouvernement investit dans divers secteurs pour diversifier l'économie dans le cadre de son plan stratégique 'Vision 2035'. Cela comprend des secteurs comme la finance, l'immobilier, le tourisme et les technologies de l'information. Malgré l'impact significatif de la pandémie mondiale de 2020 et le ralentissement économique subséquent, le pays a fait preuve de résilience, maintenant une économie stable.

Opportunités commerciales :

Le Koweït offre plusieurs opportunités d'affaires, en particulier dans les secteurs non pétroliers, alors que le gouvernement cherche à diversifier l'économie. Les projets d'infrastructure, les TIC, les énergies renouvelables et la santé sont quelques-uns des secteurs qui devraient croître dans les années à venir. Le gouvernement s'efforce également d'améliorer l'environnement des affaires en mettant en œuvre des réformes pour attirer les investissements étrangers. Par exemple, en 2019, une nouvelle loi sur les investissements directs étrangers a été introduite, offrant des incitations aux entreprises étrangères. Cependant, comme pour toutes les entreprises internationales, il est crucial de comprendre la culture d'affaires locale, le cadre juridique et la dynamique du marché.

Le droit du travail :

La loi du travail au Koweït offre un cadre juridique pour les droits et les protections des travailleurs dans le pays. Voici un résumé des principaux aspects de la loi du travail au Koweït :

- **Heures de travail :** Les heures de travail régulières au Koweït ne doivent pas dépasser huit heures par jour ou 48 heures par semaine. Pendant le Ramadan, les heures de travail sont réduites à 36 heures par semaine pour les employés musulmans.
- **Heures supplémentaires :** Le travail supplémentaire est autorisé et est rémunéré à un taux de 1,25 fois le salaire horaire normal pour les heures supplémentaires effectuées les jours ordinaires. Ce taux passe à 1,5 fois le salaire horaire normal pour le travail supplémentaire effectué les jours fériés.
- **Congés et jours fériés :** Les employés ont droit à un repos hebdomadaire d'au moins un jour, généralement le vendredi. Les employés qui ont travaillé pendant au moins neuf mois ont droit à 30 jours de congé annuel payé.
- **Indemnités de fin de service :** À la résiliation du contrat, quel qu'en soit le motif, un employé a droit à une indemnité de fin de service. Elle équivaut à 15 jours de rémunération pour chacune des cinq premières années de service et à un mois de rémunération pour chacune des années suivantes, à condition que l'indemnité totale ne dépasse pas un an et demi de rémunération.
- **Âge minimum de travail :** L'âge minimum pour travailler au Koweït est de 18 ans. Cependant, les mineurs âgés de 15 à 18 ans peuvent travailler sous certaines conditions.
- **Congés de maternité et de paternité :** Les femmes ont droit à 70 jours de congé de maternité payé. Le Koweït ne dispose pas de dispositions spécifiques pour le congé de paternité, mais les nouveaux pères peuvent utiliser leur congé annuel.
- **Rupture de l'emploi :** L'employeur et l'employé peuvent tous deux résilier le contrat de travail, mais les exigences légales en matière de préavis et d'indemnité de licenciement doivent être respectées.

S'agissant d'un résumé, n'hésitez pas à nous consulter à contact@genta-international.com pour obtenir des conseils spécifiques en matière de droit du travail au Koweït .